

ASSEMBLÉE NATIONALE

COÛT DU FONCIER ET OFFRE DE LOGEMENTS - (N° 2336)

AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par
M. Colombani

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.